

GENFIT

Société Anonyme à Conseil d'Administration

Au capital de 11 443 112,50 euros

Siège social : 885 avenue Eugène Avinée, 59120 Loos

424 341 907 R.C.S. Lille Métropole

(la « **Société** »)

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ACTIONS GRATUITES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2021

Mesdames, Messieurs,

Chers Actionnaires,

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire, nous avons rédigé un rapport spécial détaillant, conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, des opérations réalisées au cours de l'exercice 2020 en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du même Code aux termes duquel l'assemblée générale extraordinaire peut autoriser à procéder à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit de membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et de ses filiales consolidées au 31 décembre 2020 éligibles en application des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou au profit de certains d'entre eux.

Le présent rapport couvre l'ensemble de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le Conseil d'Administration n'a procédé à aucune attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice 2020.

Nous vous renvoyons au chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel déposé le 23 avril 2021 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l' «**AMF**») sous le numéro D.21-0350 disponible sur le site internet de la Société (www.genfit.com) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) pour toute information sur les plans d'actions gratuites en cours au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

* * *

Le Conseil d'Administration